Du Seize Brumaire Frimaire mil huit cent trente-deux, à dix heures du soir

Clamen Joseph Alexandre et Rebuffa Marie Antoinette Geneviève

N.° 13

ACTE DE MARIAGE de Joseph Alexandre Clamen

âgé de quarante quatre ans, né à Chiotat Bouche-du-Rhône département de Vaucluse le Dix du mois d'août mil huit cent quatre vingt sept profession de Cultivateur domicilié à la Valette département du Var fils Majeur de feu Esprit, vivant profession de Cultivateur domicilié à la Valette département du Var et de feue Marguerite Michel, vivante de Catherine Henriette Vidal 2 une part.

Et de Marguerite Adelaïde Geneviève Rebuffa (veuve de Jacques Lacoumange) âgée de quarante cinq ans, née à Ollioules département du Var le Dix du mois de Janvier mil huit cent trente trois domiciliée à la Garde département du Var fille Majeure de feu Jean Joseph Antoine, vivant profession de Cultivateur domicilié à Ollioules département du Var et de Marie Marguerite Moretti 2e partie et Contractants d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par trois fois, les Dimanches Treize, quatre et onze du courant, quinze et vingt du Juillet courant, Bans, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition, et publiquement au Sieur Marguerite Clamen de la Loi, de la volonté et actes de naissances des parties, ainsi qu'il est ci-dessus énoncé, et que les Bans ont été affichés, et publiés, de la volonté et actes de décès des père et mère du futur époux, ainsi que celui du premier mari de l'épouse, et actes de décès du père et de la future épouse, ainsi que celui du premier mari de l'épouse, ainsi que les actes de naissance de la future épouse, et de son premier mari, lesquelles actes ci-dessus énoncés, ont été vérifiés, et certifiés conformes, par les Maires et Officiers de l'état civil de leurs domiciles respectifs, ainsi que les actes de naissance des parties, ainsi que les actes de décès des père et mère du futur époux, et du premier mari de l'épouse, et